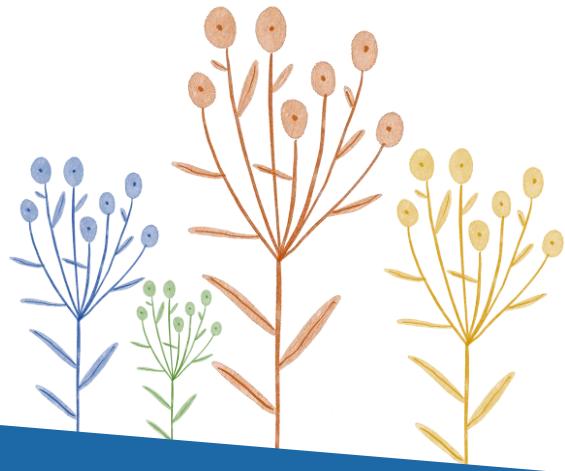




## NOS ACTIONS POUR LA PROTECTION DES ÉLÈVES



## **Mai 2023**

- Séances d'éducation à la vie affective et relationnelle auprès des classes de CM2 : sensibilisation aux violences sexuelles par une association.

## **Juin et septembre 2023**

- Création d'un lien actif vers la cellule d'écoute du diocèse, sur le site de l'établissement.
- Mise en place d'un mail direct facilitant les signalements auprès de la police judiciaire. Email toujours actif pour l'affaire Delignac : [appel-a-temoins@saint-genes.com](mailto:appel-a-temoins@saint-genes.com)
- Mise en place de cellules d'écoute d'urgence en lien avec le rectorat.

## **Année scolaire 2023-2024**

- **A l'école primaire :**
  - Formations des enseignants et des infirmières du premier degré, en partenariat avec l'association *Colosse aux pieds d'argile* : recueil de la parole, repérage des signaux faibles et relecture des expériences vécues.
  - Mise en place d'ateliers de libération de la parole par l'association *Colosse aux pieds d'argile*, pour tous les élèves du CP au CM2.
  - Lors des recrutements (enseignants et personnels), sont systématiquement abordées l'histoire récente de l'établissement et la question de la posture vis-à-vis des enfants. Les principes protecteurs sont explicités et connus de tous.
  - Formalisation de protocoles et remise d'une fiche de posture éducative aux surveillants et aux intervenants extérieurs.
  - Information à toutes les familles sur les événements passés lors des rendez-vous d'inscription.
- **Au niveau de l'ensemble scolaire :**
  - Affichage dans les classes du 119 et STOP Violence.
  - Actions de sensibilisation en partenariat avec l'association *Colosse aux pieds d'argile* :
    - Proposition de sensibilisation aux violences sexuelles à l'attention des élèves de 6e et 5e du collège de Bordeaux.
    - Conférence de sensibilisation à la question des violences sexuelles à l'attention de l'ensemble des enseignants et personnels, dans le cadre d'une journée pédagogique.
    - Conférence d'information proposée aux familles.
  - Réunion destinée aux élèves : accueillir la parole des élèves dans le cadre de la préparation d'un voyage scolaire.

## **Année scolaire 2024-2025**

- Ouverture du dialogue avec des familles de l'association des parents d'élèves (APEL) mobilisées sur les questions de violences sexuelles.
- Mise en place d'ateliers de libération de la parole pour les nouveaux élèves du CP au CM2.
- Systématisation des recrutements sécurisés pour les personnels : vérification des extraits de casier judiciaire (personnels de droit privé, Education Nationale et intervenants). Cela avait déjà été mis en place par l'Education Nationale.
- Affichage dans les espaces professionnels (salle des professeurs...) du programme STOP violence ([3PF – Programme de Protection des Publics Fragiles](#)) : explicitation des procédures de signalement à l'ensemble des équipes.
- Décision de porter l'établissement partie civile au procès afin d'être aux côtés des victimes.
- Création de la Cellule de Protection des élèves de l'ensemble scolaire qui réunit parents d'élèves, chefs d'établissement, enseignants, personnels et infirmières pour coordonner et piloter des actions autour de la protection de l'enfance. Relecture collective de la situation : travail sur la rédaction d'une charte sur les postures éducatives.

## **Année scolaire 2025-2026**

- Promulgation officielle de la charte de protection des élèves, rédigée par les membres de la cellule qui s'impose à tous les adultes. Explicitation des principes et des règles (journées de pré-rentrée).
- Poursuite des interventions de l'association *Colosse aux pieds d'argile* auprès des élèves.
- Nomination d'adultes référents « protection de l'enfance » dans l'établissement.
- Formalisation et diffusion des principes qui guident l'action de la cellule protection des élèves dans un esprit de transparence, d'écoute et de prévention. (Voir annexe)
- Présence d'un espace d'accueil de la cellule protection des élèves lors de nos journées Portes Ouvertes.
- Passage dans les classes pour informer de la situation et de la création d'un point écoute pour les élèves
- Rencontre de la cellule de protection des élèves avec les enseignants et personnels porteurs de projets-voyages
- Systématisation des questionnaires post-voyages pour les voyages scolaires avec nuitée.
- Conférence de l'association *Colosse aux pieds d'argile* en mars pour les familles.
- Ouverture d'un espace d'information et d'écoute via le site internet.

## **En cours**

- Rédaction de deux autres versions de la charte de protection des élèves : l'une adaptée aux élèves du primaire et de la 6e, l'autre adaptée aux élèves de la 5e à l'enseignement supérieur.
  - Formation de tous les adultes de Saint-Genès La Salle à partir de la capsule vidéo et des documents d'accompagnement mis à disposition par Bordeaux Métropole. Objectif : réactiver les connaissances et réflexes de chacun : recueillir la parole, prendre des décisions adaptées en équipe, connaître les modalités de signalements.
-

## Annexe

### **LES PRINCIPES DEFENDUS AU SEIN DE LA CELLULE « PROTECTION DES ÉLÈVES » DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT-GENÈS LA SALLE**

- La prise en compte de la parole des victimes de violences sexuelles dans l'établissement : cette parole doit être entendue dans le respect et la dignité. Tout doit être mis en œuvre pour que le vécu des victimes ne tombe pas dans l'oubli : c'est à cette condition que nous pouvons espérer protéger les générations futures. L'attention aux victimes doit se traduire en mots et en actes selon ces principes : je t'écoute, je te crois, je te protège.
- La transparence : elle doit être la règle. Chaque membre de la communauté éducative est en droit d'être informé des sujets liés à la protection de l'enfance et de connaître l'historique de l'établissement.
- La vigilance collective : elle est incontournable. Il nous faut poursuivre le travail entamé : amélioration des règlements, formation des adultes et toute action de prévention à destination des élèves.
- Libérer la parole est une absolue nécessité pour construire l'avenir. Les violences sexuelles faites aux élèves dans le monde scolaire ne doivent jamais être un tabou : en parlant, en alertant, nous ne mettons pas en danger l'institution, nous protégeons les personnes et rendons notre établissement plus sûr.

**Notre conviction profonde est la suivante :  
nous devons tous agir pour la protection de l'enfance.  
Cela relève de notre co-responsabilité.**

Membres de la cellule « protection des élèves » :

Olivier RIANT, chef d'établissement  
Guénola de POMMEROL, chef d'établissement  
Alexandra BRULÉ, chef d'établissement  
Blandine PRINTEMPS-VACQUIER, parent d'élève, APEL  
Julien VEDRINES, parent d'élève, président de l'APEL  
Xavier CHAVIGNE, parent d'élève, APEL  
Anne DAGRY, professeur des écoles  
Marie BECHAR, professeur de Lettres  
Damien FERAL, professeur d'Histoire-Géographie  
Maylis BOUTEILLER, infirmière  
Constance BOSSARD, infirmière  
Raphaël DULHOSTE, Adjoint en Pastorale Scolaire

Pour écrire à la cellule :  
[cellule-protection-eleves@saint-genes.com](mailto:cellule-protection-eleves@saint-genes.com)